

Tout d'abord, Racketlon France remercie chaleureusement la **Fédération Française de Badminton** pour son soutien et se réjouit de poursuivre une collaboration durable et bénéfique pour notre sport.

Depuis plusieurs années, le racketlon est reconnu comme **discipline associée** de la FFBaD, qui accompagne notre développement à travers différents soutiens, notamment **financiers** et en matière de **communication**.

Une nouvelle **étape** sera franchie dès la saison prochaine avec un renforcement du développement de notre sport au sein de la Fédération. Dans ce contexte, notre **cotisation** doit indéniablement évoluer afin de contribuer au financement de ce développement mené en partenariat avec la FFBaD.

Nous vous présentons ci-dessous les différentes situations et les modalités de cotisation correspondantes :

1- Pour un joueur licencié FFBaD dans un club de badminton

- ⇒ Aucune cotisation supplémentaire n'est à régler.
- ⇒ Le joueur s'acquitte uniquement des frais d'inscription à chaque tournoi.

2- Pour un joueur non licencié FFBaD

A- Participation à un seul tournoi

- ⇒ Le joueur doit souscrire à un **titre de participation : 20€ pour les adultes, 15€ pour les jeunes (U19)**.
- ⇒ Le joueur s'acquitte des frais d'inscription à chaque tournoi.

B- Participation à plusieurs tournois

- ⇒ Soit le joueur souscrit à un **titre de participation à chaque tournoi**
- ⇒ Soit le joueur prend une **licence FFBaD** auprès de l'Association Racketlon France **au tarif de 50€ (30€ pour les U19)**
- ⇒ Le joueur s'acquitte des frais d'inscription à chaque tournoi.

C- Autres possibilités de prise de licence FFBaD

- ⇒ Soit le joueur prend une licence FFBaD en adhérant à un **club de badminton**.
- ⇒ Soit le joueur prend une licence FFBaD dans un **club de racketlon affilié à la FFBaD** (selon les clubs, le coût de la licence peut être inclus dans le montant de la cotisation annuelle).

Pour résumer :

- ➔ Cette évolution contribue à renforcer la structuration du racketlon, notamment grâce au développement des services et de la commission dédiée au sein de la FFBaD.
- ➔ Les joueurs déjà licenciés à la FFBaD n'ont plus de cotisation supplémentaire à régler.
- ➔ En 2024-2025, 70% des joueurs de racketlon n'ont participé qu'à un seul tournoi au cours de l'année. Le passage de la cotisation de 15€ au titre de participation à 20€ représente une augmentation limitée au regard des bénéfices attendus pour notre discipline.
- ➔ Racketlon France prend à sa charge une partie du montant de la licence FFBaD afin de limiter le coût à 50€ par joueur.
- ➔ Les clubs de racketlon bénéficieront des mêmes mesures dédiées aux clubs de badminton nouvellement affiliés. Ils seront accompagnés par la FFBaD lors des deux premières saisons par une prise en charge (parts revenant à la ligue et au comité).
- ➔ L'investissement de la FFBaD permettra de renforcer l'accompagnement des clubs de racketlon et de favoriser le développement de la discipline sur l'ensemble du territoire.